

Résumé du budget – 2020

Le conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Senneterre a adopté lors de la séance extraordinaire, un budget équilibré de 1 578 300 \$ pour l'année 2020, soit une diminution de 27% par rapport au budget 2019, ainsi que son programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2020, 2021 et 2022.

Aucune augmentation de la taxation foncière pour l'année 2020, et ce pour toutes les catégories d'immeubles. Pour les immeubles résidentiels, ce taux restera donc à 0,87 \$ du 100 \$ d'évaluation et pour les immeubles non résidentiels le taux demeurera à 1,07 \$ du 100 \$ d'évaluation.

De plus, les citoyens verront une diminution de leur compte de taxes car la taxe spéciale pour l'emprunt de la caserne est maintenant terminée de payer.

Revenus	2020
Taxes foncière et tarification	1 081 955 \$
Païement lieu de taxes	85 823 \$
Transferts	335 422 \$
Services rendus	4 700 \$
Autres revenus	70 400 \$
Total des revenus	1 578 300 \$

Dépenses	2020
Administration générale	456 494 \$
Sécurité publique	234 830 \$
Transports	424 501 \$
Hygiène du milieu	137 049 \$
Santé et bien-être	750 \$
Aménagement, urbanisme et développement	99 709 \$
Loisirs et culture	224 467 \$
Frais de financement et dettes à long terme	500 \$
Total des dépenses	1 578 300 \$

Programme triennal 2020-2021-2022

Pour les années 2020, 2021 et 2022, la Municipalité Paroisse de Senneterre prévoit réaliser les travaux suivants :

- Réfection du chemin Croinor
- Système septique de la rue Meilleur

Les montants seront déterminés selon les études en cours et les travaux prévus dans le programme triennal d'immobilisation de 2020-2021-2022 dépendront des montants octroyés des différents programmes de subvention.